

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-195 du 15 Juillet 1980

chargeant le Camarade Manassé AYAYI, Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques de l'intérim du Camarade Abou-Bakart BABA-MOUSSA, Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique pour compter du 16 Juillet 1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980, portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er.-Pour compter du 16 Juillet 1980, le Camarade Manassé AYAYI, Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques assurera l'intérim du Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique pendant l'absence du Camarade Abou-Bakart BABA-MOUSSA.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 15 Juillet 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 6 SGG 4 MPSAE-MIEPSP 6 autres
Ministère 20 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT-ONEPI-Gde
Chanc. 3 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 2 SPD 2 JORPB 1.-